

Portant approbation de l'avenant n°5 relatif au marché D'ETUDE RELATIVE A LA MISE EN PLACE DU SCHEMA DE TRAITEMENT DES BIODECHETS COLLECTES SEPAREMENT SUR LE PERIMETRE DU SITTOMAT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-3 à L 5211-9 et L 5211-10,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, son article L 2131-2 relatif à la transmission des actes au contrôle de légalité,

VU la délibération N°1620 du Comité Syndical du 29 juillet 2020 autorisant les délégations de pouvoir accordées au Président du SITTOMAT,

VU la délibération n° 1811 du Comité Syndical du 20 septembre 2023 modifiant les délégations de pouvoir accordées au Président du SITTOMAT,

Vu l'arrêté RL 566 du 26 octobre 2023, portant délégation de fonction et signatures à Monsieur Ange MUSSO, Vice-Président du SITTOMAT, en matière d'achats, de marchés publics et de contentieux,

Considérant que des recherches foncières pour trouver un terrain d'implantation d'une plate-forme de traitement des biodéchets sont menées sur le territoire du SIVED NG et que le SITTOMAT sera amené à solliciter le titulaire pour analyser les éléments produits par le bureau d'études du SIVED NG et définir la faisabilité et les conditions de réalisation d'un éventuel projet sur ce ou ces terrains.

Il convient de prolonger une nouvelle fois, la durée de la phase d'étude n°6 jusqu'au 31 décembre 2026.

Le Vice-Président du SITTOMAT en charge des achats, marchés publics et contentieux,

DECIDE

- d'approuver la conclusion de l'avenant n° 5 du marché MAPA2022-06 ETUDE RELATIVE A LA MISE EN PLACE DU SCHEMA DE TRAITEMENT DES BIODECHETS COLLECTES SEPAREMENT SUR LE PERIMETRE DU SITTOMAT.

Cet avenant n'a aucune incidence financière.

- de signer l'avenant n° 5 avec la société EREP SA

- de rendre compte de cette décision au Comité Syndical au cours de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le 25/02/2026

Le Vice-Président
en charge des achats, marchés publics et contentieux
Ange MUSSO



La présente décision sera :

- Transmise à Monsieur le Préfet
- Reproduite sur le registre ouvert à cet effet
- Affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- Communiquée sous forme de donner acte du Comité Syndical lors de sa prochaine séance

AR Prefecture

083-258300953-20260225-202608-AR
Reçu le 27/02/2026



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 5

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Syndicat Mixte Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise
Chemin Gaëtan Gastaldo
83200 TOULON

Téléphone 04.94.89.64.94
Mail contact@sittomat.fr

B - Identification du titulaire du marché public

EREP SA
Route de Lausanne 17
1400 Yverdon-les-Bains
Suisse
info@erep.ch
Tél : 0(041) 58 220 3973
n° IDE : CHE-107.971.141

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

MAPA2022-06 : ETUDE RELATIVE A LA MISE EN PLACE DU SCHEMA DE TRAITEMENT DES BIODECHETS COLLECTES SEPAREMENT SUR LE PERIMETRE DU SITTOMAT

■ Date de la notification du marché public: 29 novembre 2022

■ Durée du marché :

La tranche ferme (phases 1 à 5) ne devra pas excéder 4 mois.
Son démarrage est prévu en octobre 2022. Sa durée pourra être amenée à 5 mois maximum en cas de notification de la tranche optionnelle n°3.

Les tranches optionnelles seront notifiées par ordre de service.

La tranche optionnelle n°1 (phase 6) ne devra pas excéder 2 mois.

La tranche optionnelle n°2 (phase 7) ne devra pas excéder 3 mois (sa durée variera en fonction de l'importance des démarches nécessaires à la consolidation du scénario retenu).

La tranche optionnelle n°3 sera nécessairement notifiée avant l'achèvement de la tranche ferme, les données relatives au périmètre de la CCMPM devront alors être intégrées dans la réflexion globale engagée à l'échelle du périmètre syndicale.

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Montant HT : Se reporter au DPGF

D - Objet de l'avenant.

- Modifications introduites par le présent avenant :

En application de l'alinéa 3 de l'article L.2194-1 du Code de la Commande Publique et des dispositions prévues à l'article 1.11 du CCP du marché, nous souhaitons proposer un avenant au titulaire.

En effet, des recherches foncières pour trouver un terrain d'implantation d'une plate-forme de traitement des biodéchets sont menées sur le territoire du SIVED NG et nous serons amenés à solliciter le titulaire pour analyser les éléments produits par le bureau d'études du SIVED NG et définir la faisabilité et les conditions de réalisation d'un éventuel projet sur ce ou ces terrains. Ces prestations seront rémunérées sur la base du BPU selon les prix relatifs aux interventions du chef de projet.

A défaut d'une entente avec le SIVED, le choix du terrain du Castellet sera privilégié, sur lequel il conviendra d'étudier le scénario retenu (phase 7 – TO n°2) et de réaliser un dossier DUP (prix 7.2 du BPU à adapter pour intégrer la mise en compatibilité du PLU de la commune et le dossier d'enquête parcellaire).

Il convient donc de prolonger une nouvelle fois, la durée de la phase d'étude n°6 jusqu'au 31 décembre 2026.



- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public:
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
MONTPART-PLANELL, Nuria Directrice EREP	Yverdon-les-Bains, le 13 février 2026	
CUANILLON, Jean-Marc Membre de la Direction Générale du Groupe RWB	Yverdon-les-Bains, le 13 février 2026	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.


F - Signature du pouvoir adjudicateur

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Toulon, le 25/02/2026

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur)



■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

AR Prefecture

083-258300953-20260225-202608-AR
Reçu le 27/02/2026